

naissante du Saint-Laurent, en instituant ce qui est aujourd'hui l'un des principaux instruments de gouvernement des pays civilisés, mérite d'être signalée.

Le recensement de 1666 (qui couvre 154 pages manuscrites déposées au Bureau des Archives de Paris, avec copie à Ottawa) attestait l'existence de 3,215 âmes. Il fut répété à intervalles plus ou moins réguliers pendant une centaine d'années. Dès 1685, la population s'élevait à 10,904 âmes, y compris 1,538 Indiens vivant dans les villages d'une façon civilisée sous l'égide des missionnaires. A la fin du siècle elle dépassait 15,000 âmes, chiffre qui était doublé vingt-cinq ans après. Sans entrer dans de plus amples détails, quelques-uns étant déjà relatés dans *Histoire et Chronologie*, p. 65, signalons qu'au moment de la cession (1763), la population de la Nouvelle-France approchait 70,000 âmes (69,810 en 1765), auxquelles on doit ajouter 10,000 autres Français disséminés dans le territoire actuel des Provinces Maritimes; c'était tout ce qui restait après l'expulsion des Acadiens. La population anglaise de la Nouvelle-Ecosse était de 8,104 âmes en 1762, soit treize ans après que fut fondée la ville de Halifax en 1749.

Après la cession, la statistique n'a d'autres bases pendant plus d'un demi-siècle que les rapports plus ou moins espacés des gouverneurs des colonies, quoiqu'il ait été procédé, à intervalles irréguliers, au dénombrement des différentes possessions anglaises. Dans les Provinces Maritimes et dans l'Ontario, les colons britanniques ne s'installèrent en nombre appréciable qu'à partir du mouvement des Loyalistes qui suivit la révolution américaine; lorsque ce mouvement s'éteignit, c'est-à-dire vers l'année de l'Acte Constitutionnel (1791), la population du Bas-Canada était approximativement de 163,000 âmes, tandis que la province du Haut-Canada, nouvellement constituée et alors gouvernée par le lieutenant-gouverneur Simcoe, en avait peut-être 15,000; si l'on y ajoute la population des Provinces Maritimes, le total dépasse sensiblement 200,000. Dix ans plus tard, le Canada entrait dans le dix-neuvième siècle avec une population de 250,000 ou 260,000 âmes. Voici les chiffres des différentes colonies aux recensements subséquents: Haut-Canada (1824) 150,066, (1840) 432,159; Bas-Canada (1822) 427,465, (1844) 697,084; Nouveau-Brunswick (1824) 74,176, (1840) 156,162; Nouvelle-Ecosse (1817) 81,351, (1838) 202,575; Ile du Prince-Edouard (1822) 24,600, (1841) 47,042.*

Les recensements à dates irrégulières sont supposés avoir pris fin après l'union du Bas et du Haut-Canada par une loi adoptée le 18 septembre 1841, décrétant un recensement en 1842 et tous les cinq ans après cette date, mais le seul recensement pris fut celui du Haut-Canada, et l'année suivante la loi fut amendée le 9 décembre, la raison donnée étant la suivante: "Attendu que le recensement des habitants du Bas-Canada pour l'année 1842 qui est exigé par une loi de cette Législature . . . n'a pas été dûment pris . . . et attendu qu'il est de la plus grande importance que tel recensement soit pris Il est en conséquence décrété" Le recensement du Bas-Canada de 1844 fut fait en vertu de cette loi.

Une autre loi fut adoptée et reçut la sanction royale le 28 juillet 1847 créant un "bureau d'enregistrement et de statistiques", ayant pour mandat "de colliger les statistiques et d'adopter des mesures pour leur dissémination ou publication" et pourvoir à ce qu'un recensement soit pris en 1848 et répété en 1850 et tous les cinq ans ensuite. Cette loi eut pour résultat le recensement du Haut-Canada de 1848.

Finalement, une loi du 30 août 1851 pourvoit à un recensement en janvier 1852, et plus tard en 1861 et tous les dix ans ensuite et décrète que de meilleures mesures doivent être prises pour effectuer le recensement. Le premier recensement en vertu

* Un résumé de tous les recensements pris au Canada entre 1666 et 1931 a paru sous forme de bulletin et sera incorporé dans le Vol. I, du Recensement de 1931.